

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL**SEANCE DU 6 AVRIL 1911.**

La séance est ouverte à quatre heures quinze minutes, par M. J. Obalski, Vice-président, suppléant M. le Président, absent de Montréal.

Sont présents: MM. M. Heilmann, Gérant du Consulat Général de France, G. Husson, J. Prévot, E. Rampon, E. Vautelet, G. Vennat, secrétaire.

MM. C. Galibert et L. Fréchon se sont fait excuser.

Ordre du Jour.

Lecture du procès-verbal.
Dépouillement de la correspondance.
Election d'un membre adhérent.
Question douanière.
Rapport financier trimestriel.
Bulletin Spécial.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, sans observations.

Correspondance.

Le Secrétaire soumet le rapport suivant de la correspondance de quinzaine:

Depuis la dernière séance, nous avons reçu 60 lettres et nous en avons envoyé 96.

Parmi les lettres reçues, on remarque:

Une adhésion.
Une demande de renseignements confidentiels.

Quatre enquêtes et renseignements sur débouchés concernant: dog fish, champagne, cognac, dentelles du Puy.

Trois demandes d'agents par des maisons françaises pour: huile d'olive, eaux-de-vie, vins, liqueurs, vins du Midi.

Une demande d'adresses de "Pork Packers" canadiens.

Une lettre du Ministre des Postes donnant des informations sur les colis postaux.

Trois demandes d'emploi.

Deux lettres relatives à des litiges en cours.

Quinze se rapportent au Bulletin Spécial.

Les autres sont des accusés de réception, envois de cotisation, changements d'adresses, etc., etc.

Election d'un membre adhérent.

M. le Président, s'inspirant des récentes décisions prises à cet égard par le Conseil de la Chambre, demande que la candidature proposée soit d'abord soumise à l'appréciation du Conseil. Cette suggestion est adoptée.

Question douanière.

M. Rampon, qui devait communiquer à la Chambre un travail sur cette question, déclare qu'il n'est pas prêt et demande le renvoi de cette question à une date ultérieure, ce qui est accordé.

Rapport financier trimestriel.

M. Husson, trésorier, donne ensuite lecture d'un état indiquant la situation financière de la Chambre à l'expiration du premier trimestre de 1911, lequel état est approuvé.

Bulletin spécial.

En l'absence de M. le Président, qui s'occupe tout particulièrement du Bulletin Spécial, cet item est renvoyé à la prochaine séance.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Gérant du Consulat Général de France prend la parole et expose:

Qu'un fabricant français de produits pharmaceutiques désirent faire connaître ses produits au Canada à l'intention d'envoyer des échantillons à un grand nombre de médecins canadiens et a demandé au Consulat de France si ces échantillons seraient passibles de droits de douane.

Que l'article XIV du traité franco-canadien du 19 Septembre 1907 stipule que les échantillons seront admis moyennant des droits, lesquels seront remboursés lors de leur réexportation, si elle se produit dans un délai de douze mois.

Que cette disposition ne s'applique évidemment qu'aux échantillons que l'on peut apprécier par la vue et le toucher et non à ceux qui doivent être dégustés puisque ceux-ci, ayant été consommés, ne peuvent être réexportés.

Qu'il s'est adressé au ministre des Douanes pour obtenir l'assimilation de cette catégorie d'échantillons aux autres et, de toute façon, leur entrée en franchise au Canada, mais que sa requête n'a pas été accueillie.

M. Heilmann demande à la Chambre si une question semblable lui a déjà été soumise et si elle connaît des dispositions applicables au cas qui se présente.

Aucune solution satisfaisante ne pouvant être suggérée, il est décidé de joindre l'étude de cette question à celle dont s'occupe M. Rampon.

La séance est levée à cinq heures.

SEANCE DU 27 AVRIL 1911

Le fauteuil est occupé par M. A. F. Revol, président.

Sont présents: M. A. Chayet, Consul Général de France; M. C. R. des Isles, membre d'honneur; MM. C. A. Chouillou, L. Collinet, E. Dulieux, L. Fréchon, C. Galibert J. R. Genin, G. Husson, E. Mériot, E. Rampon, J. Schmitt, E. Vautelet, G. Vennat, secrétaire.

Immédiatement après avoir pris son siège, M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau Consul Général, en prononçant l'allocution suivante:

Messieurs,

"En ouvrant cette séance, j'ai un agréable devoir à remplir et je suis heureux de souhaiter la bienvenue à M. Chayet, notre nouveau consul général qui, pour la première fois aujourd'hui, nous fait l'honneur d'assister à l'une de nos réunions.

Au nom de la Chambre de Commerce française de Montréal, je remercie M. le Consul Général de la marque d'intérêt qu'il veut bien nous donner dès aujourd'hui et si peu de temps après son installation au Canada.

Notre Chambre de Commerce éprouve de plus en plus le besoin de rester en communication étroite avec le représentant officiel du Gouvernement de la République. Nos rapports avec le Consulat général de France au Canada ont toujours été empreints de la plus grande cordialité et j'ose dire qu'ils ont été utiles à la cause pour laquelle nous combattons d'un commun accord et d'un même coeur, c'est-à-dire au développement de notre expansion commerciale.

Notre voeu le plus cher, M. le Consul Général, est que vous continuiez la tradition établie par ceux qui vous ont précédé au Consulat Général, en prenant à nos travaux une part personnelle.

Votre expérience, et la connaissance spéciale que vous avez du pays que vous venez de quitter, seront pour nous d'un très grand secours.

Je n'apprendrai rien à personne, en constatant que le commerce allemand est aujourd'hui, sur le marché canadien, l'un des plus redoutables concurrents de notre commerce français.

Pour lutter avec succès contre cette concurrence (en elle-même parfaitement légitime), il importe que nous soyons mieux au courant des méthodes employées par nos rivaux, et c'est là l'un des points, M. le Consul Général, sur lesquels votre expérience personnelle nous sera précieuse.

Au nombre des questions qui sollicitent l'attention de notre Chambre, il en est d'anciennes qui n'ont pas encore trouvé leur solution et il en est de nouvelles qui constituent pour nous de nouveaux problèmes.

L'établissement d'un service de colis postaux entre la France et le Canada, l'affranchissement des lettres à 10 centimes au lieu de 25, sont au premier rang des réformes que nous voudrions voir aboutir bientôt.

Il en est de même de certaines autres questions, comme par exemple celle qui a trait à une protection plus efficace des marques de fabrique et celle, toujours en suspens, qui concerne la propriété littéraire et artistique.

D'autre part, la modification du régime douanier entre le Canada et les Etats-Unis crée pour la France une situation nouvelle qui nous impose d'immédiates préoccupations. Les conséquences de l'application du nouveau tarif, la répercussion qu'elle ne peut manquer d'avoir sur l'ensemble des échanges commerciaux entre le Canada et ses principaux clients et fournisseurs, constituent un problème complexe, auquel nous devons toute notre attention.

Enfin, Monsieur le Consul Général, la Chambre de Commerce française de Montréal atteint, cette année, même, un quart de siècle d'existence. La publication que nous préparons en ce moment, consacra cette date et nous nous croyons en mesure de prédire qu'elle servira utilement les intérêts que nous soutenons.

Mais nous voudrions compléter la célébration de cet anniversaire en organisant pour l'automne prochain une fête commémorative sur l'importance de laquelle il conviendra que nous prenions une décision sans trop tarder.

Vous le voyez, Monsieur le Consul Général, le programme de nos travaux est cette année particulièrement chargé, mais nous osons compter sur votre appui, sur votre concours et sur les conseils de votre expérience.

De plus en plus, comme je le disais tout à l'heure, nous sentons à quel point une étroite collaboration entre le Consulat Général de France et la Chambre de Commerce française, est indispensable au succès de nos efforts, et, c'est pourquoi, en vous souhaitant, en notre nom à tous, une cordiale bienvenue, je vous remercie de votre présence au milieu de nous à cette séance, car j'y vois un gage de la sollicitude que vous voulez bien témoigner à l'activité de la Chambre de Commerce française de Montréal."

Cette allocution est vivement applaudie par tous les membres.

M. le Consul Général remercie chaleureusement la Chambre dont notre Président s'est fait l'interprète, de ses souhaits de bienvenue.

Vous ne vous trompez pas, ajoute-t-il, en espérant que je m'intéresserai à votre oeuvre et que j'y collaborerai. Voilà, dit-il, 21 ans que j'exerce mes fonctions consulaires dans les pays les plus divers et, partout où j'ai résidé, je me suis fort occupé des questions commerciales, qui m'intéressent non-seulement en raison des fonctions que j'exerce mais surtout par goût personnel.

Au Canada, comme dans les autres pays, le commerce de la France est battu en brèche par des concurrents plus hardis et mieux outillés pour qui l'expansion au dehors est une nécessité inéluctable, en raison de la croissance de leur population qui ne peut plus trouver à vivre sur le sol natal.

La population de la France s'accroît lentement, et notre pays est tellement agréable à habiter que bien rares sont nos compatriotes qui se décident à le quitter. C'est pourquoi, dit M. le Consul Général, j'admire nos compatriotes qui ne craignent pas de s'éloigner de leur patrie pour porter au loin l'amour et le respect du nom français.

En terminant, il assure la Chambre de son entier dévouement et de son active coopération. Chacune des questions qui intéressent notre Compagnie recevra sa bienveillante attention et déjà il peut nous faire espérer la solution favorable de l'une de celles auxquelles notre Président vient de faire allusion, ayant pu s'y intéresser bien que n'ayant pris possession de son poste que depuis une quinzaine de jours.

Enfin M. le Consul Général déclare qu'il sera heureux de participer à la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Chambre de Commerce française de Montréal.

On passe ensuite à l'ordre du jour, qui est le suivant :

Lecture du procès-verbal.

Dépouillement de la correspondance.

Election de membres adhérents.

Colis Postaux.

Question des Petits Pois.

25^e anniversaire de la Chambre de Commerce française.—Bulletin Spécial.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Correspondance.

M. le Secrétaire donne lecture du résumé suivant de la correspondance de quinzaine :

Depuis la dernière séance, nous avons reçu 81 lettres et nous en avons envoyé 65.

Parmi les plus importantes de ces lettres on remarque :

Trois demandes d'admission comme membres adhérents.

Huit demandes d'agents pour : automobiles, huile d'olive, vins, tulles et voilettes, peignes et objets en celluloid, billes de billard et claviers en ivoire, vin de champagne, lainages et cachemire.

Huit enquêtes sur débouchés possibles au Canada pour : bijouterie, produits algériens, vins et eaux-de-vie, pierres précieuses, produits de la Normandie.

Sept demandes de renseignements commerciaux divers sur : tarif douanier canadien, manufacturiers canadiens d'automobiles, marchands de peaux et cuir verts, exportateurs de porc salé et séché, société industrielle canadienne, etc.

Cinq demandes de renseignements de notoriété sur maisons canadiennes et

Deux sur agents au Canada de maisons françaises.

Trois offres de représentation de maisons françaises.

Quatre lettres relatives à des litiges ou à des difficultés avec agents et

Vingt-six concernant le Bulletin Spécial projeté.

Les autres sont des accusés de réception, changements d'adresse, demandes d'emploi, envois de cotisation, etc.

Election de membres adhérents.

Les personnes suivantes ont manifesté l'intention d'être admises au nombre de nos membres adhérents :

M. Jules Roy, transports maritimes et fluviaux, Rouen.

MM. Delaugère, Clayette & Cie, Automobiles-Carrosserie, Orléans.

MM. Boudinaud & Deleuze, Bois & Suc de Réglisse, 376, Boulevard National, Marseille.

MM. de Trémaudan & Cie, Ltée, Agents financiers, Manor, Sask.

A l'unanimité, ces nouveaux membres adhérents sont admis.

Colis postaux.

Les négociations en cours entre les gouvernements français et canadien permettant d'espérer une prompte et favorable solution de cette question, toute discussion est jugée inutile sur ce point, quant à présent.

Affaire des petits pois.

M. le Président communique à la Chambre une lettre de la Chambre Syndicale de l'Industrie des Conserve Alimentaires de France envoyant une subvention qui devra être employée à une campagne d'annonces destinée à détruire l'impression défavorable à l'égard des produits français qui a pu être produite chez les consommateurs canadiens par les attaques dont ils ont été l'objet et que nous avons, depuis plusieurs mois, signalées et combattues.

Il est décidé que l'emploi de cette somme sera déterminé par le Conseil de la Chambre, de la manière la plus efficace à la cause dont nous avons assumé la défense.

25e Anniversaire de la Chambre de Commerce Française. — Bulletin spécial.

M. le Président expose qu'il conviendra de commémorer, pendant l'année 1911, cet anniversaire. Sans vouloir, dès maintenant, entrer plus avant dans la question, il se borne à soumettre cette idée, et invite les membres à faire, à l'une des prochaines séances, les suggestions qu'ils jugeront à propos.

Il ajoute que le Bulletin Spécial que nous devons publier à cette occasion, sous le titre "Le Canada et la France" reçoit tant en France qu'au Canada, un accueil favorable et que nous sommes déjà assurés de son succès par la quantité importante d'annonces que nous avons recueillies.

Questions diverses.

M. Victor Révillon, de Paris, l'un de nos membres, étant empêché de continuer ses fonctions de délégué de notre Chambre auprès de l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, aux colonies et pays de protectorat, il est nécessaire de lui trouver un remplaçant.

M. O. B. d'Aoust, l'un de nos anciens vice-présidents, qui va fixer sa résidence à Paris, est proposé et désigné à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures quinze minutes.

CHRONIQUE FINANCIERE

Montréal, 3 mai 1911.

Le traité de réciprocité projeté entre le Canada et les États-Unis plane comme un véritable cauchemar sur les opérations de bourse et paralyse un grand nombre de transactions. Sera-t-il adopté ou rejeté? Subira-t-il des modifications? Dans l'impossibilité de résoudre ces questions, on pratique l'abstention.

Dès maintenant, cette fameuse convention semble avoir du plomb dans l'aile; le fait d'en différer la discussion pendant trois mois au parlement canadien paraît de mauvais augure et ses adversaires ont quelque raison de réclamer la victoire dans cette première escarmouche.

Il y a lieu d'espérer que la quasi-inertie de notre marché financier ne se prolongera pas, que la confiance renaîtra et avec elle l'activité.

Les faits les plus saillants depuis le mois dernier sont d'abord la fluctuation subie par les actions du Dominion Steel, comme conséquence de la suppression par le gouvernement de la prime qu'il avait accordée jusqu'ici à la fabrication de l'acier.

Cette valeur, qui cotait 60 le premier avril et 63½ la

veille de la déclaration gouvernementale la concernant est descendue d'abord à 58, puis à 56.

Le Canadien Pacifique, en un mois, a monté de 222 à 236; depuis deux jours, il a perdu quelque terrain et est redescendu à 232. Quelque brillantes que soient les perspectives de cette compagnie, nous ne pouvons raisonnablement supposer que ses actions puissent monter encore.

La Richelieu & Ontario est ferme à 120; il est question d'une fusion de cette compagnie avec une compagnie de navigation océanique. Le Montreal Street Ry. qui cotait 228 le 1er avril est descendu à 224½; nous ne croyons pas que cette baisse puisse s'accroître. Au contraire, il est question de la reprise des négociations entre cette compagnie et la ville de Montréal, pour régler leur différend.

Voici le dernier cours de quelques-unes des plus importantes valeurs.

	Cours	Div.	Rap.
Bell Telephone	144	8	5.55
Can. Cement, privilégié	85	7	8.23
Canadian Pacific Ry.	234	10	4.27
Detroit	70	5	7.14
Dominion Steel Corporation	56	4	7.14
Dominion Textile, ordinaire	68	5	7.35
Dominion Textile, privilégié	100	7	7.00
Dominion Iron, privilégié	101	7	6.93
Halifax Street	147	8	5.44
Montreal Street	224	10	4.46
Toronto Street	130	7	5.38
Twin City	108	6	5.55
Illinois, privilégié	91	6	6.50
Lake of the Woods, ordinaire	133	8	6.01
Montreal Power	149	8	5.36
Montreal Telegraph	144	8	5.55
Montreal Cotton	150	8	5.33
Soo, ordinaire	138	7	5.07
Mackay, ordinaire	91	5	5.45
Mackay, privilégié	75	4	5.33
Ogilvie, ordinaire	122	8	6.55
Ogilvies, privilégié	124	7	5.64
Richelieu & Ontario Navigation	121	6	4.95
Penman's Limited	58	4	6.89
Shawinigan Power	113	5	4.42
La Rose	4½	8	8.88

* * *

Le Quebec Railway a payé le 15 avril un dividende de un pour cent.

* * *

La Cie Shawinigan Water a payé un dividende trimestriel de 1¼ pour cent le 20 avril; elle espère distribuer l'an prochain 6 pour cent à ses actionnaires.

* * *

Le premier mai, les actionnaires de la Montreal Street Railway ont encaissé un dividende trimestriel de 2½ pour cent soit dix pour cent par an.

Le 15 mai, les actionnaires de l'Hôtel Windsor recevront un dividende semestriel de 5 pour cent soit 10 pour cent par an.

* * *

La Cie Richelieu & Ontario va émettre ces jours-ci pour \$1,044,000 d'actions nouvelles, qu'elle réserve à ses actionnaires. Elle distribuera le 13 mai un dividende trimestriel de 1½ p.c. soit 6 p.c. par an.

* * *

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le bilan annuel de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, qu'ils trouveront dans nos pages d'annonces. C'est un nouveau témoignage de la prospérité de cette institution.

REVUE COMMERCIALE

Les chiffres officiels pour l'année fiscale qui s'est terminée au 31 mars dernier, constatent une augmentation de \$81,952,200 sur l'année précédente, en ce qui concerne le volume total du commerce au Canada. Les importations et les exportations réunies, ont atteint l'énorme somme de \$759,094,389 ou près du double d'il y a dix ans.

Les importations pour l'année se sont montées à \$461,898,024, soit une augmentation de \$86,114,364. Les exportations des produits domestiques et étrangers ont atteint \$297,196,365. Les produits naturels exportés se chiffrent à \$274,316,553 soit une diminution de \$4,894,984 due en grande partie à l'augmentation de la consommation domestique, et une certaine diminution dans la récolte du grain, l'automne dernier. Les exportations des produits étrangers se sont élevées à \$22,879,812, soit une augmentation d'environ deux millions et demi. Les exportations de monnaie et de métaux précieux en lingots ont atteint le chiffre de \$7,196,155 contre \$2,594,536 au cours de l'année 1909-10. Les exportations des principaux produits ont été comme suit pour l'année fiscale 1910-11: exportations des mines, \$42,787,561, en augmentation de \$2,700,000; exportations agricoles, \$82,601,284, soit une diminution de près de huit millions; exportations forestières, \$45,439,057, en diminution d'un peu plus de deux millions; exportations d'articles manufacturés, \$35,283,118, soit une augmentation de près de quatre millions; les exportations des pêcheries ont été à peu près égales à celles de l'année précédente, soit \$15,675,544; les exportations des animaux et de leurs produits ont atteint \$53,344,174, en diminution de un million et demi sur l'année 1909-10.

Les revenus des Douanes, durant le dernier exercice fiscal, se sont élevés à \$73,297,525, soit une augmentation sur l'année précédente de \$12,287,033, ou plus de vingt pour cent.

Les statistiques détaillées s'arrêtent à fin février. Ce ne sera que le mois prochain que nous pourrons faire

une étude d'ensemble, en comparant les échanges franco-canadiens effectués pendant la dernière année du régime précédent et la première année du régime nouveau, créé par le nouveau traité franco-canadien. Jetons néanmoins, un coup d'oeil sur ce mois de février et sur les onze mois qui se terminent avec lui.

I. Importations canadiennes.

	Février 1910.	Février 1911.
Des États-Unis	\$17,545,648	\$21,629,739
De Grande-Bretagne et		
possessions britanniques	9,458,121	10,040,708
De France	984,204	1,129,258
D'Allemagne	621,227	861,242
De Belgique	122,231	324,616
De Suisse	328,007	275,739
De l'Argentine	197,073	217,436
Du Japon	150,706	136,944
De Hollande	137,266	140,956
	Onze mois.	
	Avril-Février 1910.	Avril-Février 1911.
Des États-Unis	\$197,269,358	\$252,711,364
De Grande-Bretagne et		
possessions britanniques	99,345,722	117,189,884
De France	9,003,101	10,532,672
D'Allemagne	7,171,229	8,851,742
De Belgique	2,789,029	3,255,107
De Suisse	2,241,593	2,753,764
De l'Argentine	1,967,985	1,995,873
Du Japon	1,990,955	2,240,388
De Hollande	1,718,064	1,573,864

II. Exportations canadiennes.

	Février 1910.	Février 1911.
En Grande-Bretagne et		
possessions britanniques	\$7,488,976	\$6,889,664
Aux États-Unis	7,070,296	8,854,804
En France	171,462	179,421
En Allemagne	80,598	63,154
En Belgique	37,967	48,749
En Argentine	133,398	119,916
Au Brésil	94,543	112,830
A Cuba	130,853	115,216
En Russie		292,317
	Onze mois.	
	Avril-Février 1910.	Avril-Février 1911.
De Grande-Bretagne et		
possessions britanniques	\$155,606,730	\$144,588,302
Aux États-Unis	101,713,758	109,015,014
En France	2,295,767	2,547,523
En Allemagne	2,288,457	2,491,780
En Belgique	2,832,646	2,577,184
En Argentine	2,754,797	2,855,799
Au Brésil	789,044	1,009,754
A Cuba	1,535,006	1,742,114
En Russie		1,029,659

Nous renvoyons au mois prochain, c'est-à-dire lorsque nous serons en possession des statistiques détaillées d'une année entière, les commentaires qu'appellent les chiffres ci-dessus. Nous nous efforcerons alors d'analyser ces chiffres et d'en déduire les conséquences et les réflexions qui s'imposeront.

Passons maintenant au détail des marchandises exportées de France au Canada, tant pendant ce mois de février 1911 que pendant la période de onze mois de l'année fiscale canadienne, s'étendant entre le 1er avril 1910 et le 28 février 1911. Les chiffres sont indiqués en dollars.

	Février 1910.	Onze mois Avril-Février.
Ceintures de toutes sortes, autres qu'en soie	\$ 664	\$ 6,671
Livres, brochures, imprimés . .	1,429	16,006
Photographies, chromos, dessins	347	9,722
Lacets de chaussures et de corsets	825	40,005
Objets manufacturés en cuivre	862	27,906
Macaroni et vermicelle	1,418	67,106
Brosses de toutes sortes	4,144	85,368
Boutons recouverts ou non	2,123	48,616
Objets en celluloïd	66	4,516
Vêtements sacerdotaux	6,699	34,130
Horloges, réveil-matins, mouvements, boîtiers et clefs	105	8,031
Peignes	665	31,936
Broderies de coton, blanches ou crème	7,060	45,332
Cotonnades, teintées ou imprimées	6,849	51,421
Vêtements de coton	6,939	53,101
Dentelle de coton, blanche ou crème	20,232	70,347
Velours et peluche de coton	3,312	152,452
Rideaux et portières	3,488	27,840
Colle et gélatine	958	16,112
Préparations pharmaceutiques, médicinales ou chimiques	4,777	62,378
Teintures, drogues ou produits chimiques	950	14,659
Vaisselle, porcelaine et faïence . .	7,321	147,013
Appareils électriques	953	6,617
Broderies diverses	3,047	19,831
Passementeries, tresses, franges et glands	13,817	63,870
Fleurs et plumes pour chapeaux	35,429	114,790
Boas et autres objets en plumes	3,657	67,362
Dentelles de fantaisie, cols et jabots	37,866	206,401
Statues et statuettes	350	25,644
Sardines et anchois	2,180	38,919
Toile damassée	717	9,971
Prunes sèches	99	2,317

Amandes, écalées ou non	341	69,683
Noix, écalées ou non	45,683	389,518
Conserves de fruits	1,549	19,728
Meubles	482	6,156
Fourrures	13,982	129,793
Glaces sans tain	49,225	49,225
Miroirs, biseautés ou non	835	18,096
Articles en verre, non taillés ni montés	1,903	18,017
Gants et mitaines, de toutes sortes	69,200	528,222
Chapeaux de feutre ou de soie . .	5,155	26,499
Chapeaux de paille	21,494	47,085
Automobiles	1,314	85,193
Machinerie, de fer ou d'acier . . .	615	20,336
Articles divers, en fer ou en acier	7,915	22,717
Bijouterie	4,919	56,783
Objets manufacturés en plomb . . .	2,191	25,336
Peaux de veau ou chevreau, tannées ou corroyées, cirées ou vernies	1,468	16,466
Lanternes magiques et films	2,435	12,274
Eaux minérales	1,284	81,584
Instruments de musique en cuivre	649	13,272
Huile d'olive	3,741	62,677
Instruments d'optique, de précision et de photographie	2,828	35,775
Objets manufacturés en papier	2,348	49,802
Parfumerie, non à base d'alcool	3,016	39,576
Maroquinerie	1,189	11,927
Pierres précieuses et imitations, non serties ni montées	417	9,462
Diamants non montés	9,860	135,859
Conserves de viandes	417	9,462
Rubans de toutes sortes	46,764	327,560
Graines de semence	1,551	6,321
Soieries	147,972	806,393
Vêtements confectionnés en soie	10,841	57,195
Velours et peluches de soie	651	42,362
Savon de Marseille	9,493	132,342
Savon de toilette	69	6,001
Absinthe	601	6,389
Eaux-de-vie et imitations	54,627	691,438
Apéritifs et liqueurs diverses . . .	5,611	68,999
Rhum	2,074	23,968
Elixirs, essences, lotions	632	6,725
Vins médicinaux	1,252	15,996
Parfums à base d'alcool	9,889	85,406
Vermouth	1,404	18,287
Vins non mousseux	6,478	143,747
Champagnes et vins mousseux	28,107	502,639
Confiserie	1,407	6,644
Pipes et articles pour fumeurs . . .	13,760	149,851
Conserves de légumes en boîte	7,776	90,481
Montres, boîtiers et mouvements	149	23,864

Lainages et cachemires	9,486	103,280
Flanelle	1,395	8,961
Drap feutre	590	10,918
Bas et tricots de laine	3,675	20,701
Draperies et vêtements en drap	94,239	881,199
Vêtements de laine, pour dames et enfants	2,585	33,197
Soies de porc		4,850
Peaux brutes, sèches ou salées . .	137,054	1,014,266
Laine lavée	21,759	205,563
Bulbes de fleurs et greffes	18	12,320
Graines potagères	5,754	18,579
Cloches d'église	495	30,533
Livres pieux	778	19,662
Livres de science et d'éducation	1,307	32,743
Livres imprimés depuis plus de douze ans	169	4,076
Frange dorée	636	4,092
Vases sacrés	1,756	28,368
Crème de tartre	16,916	153,459
Tanins et quebracho		4,228
Acide tartrique		3,823
Fermeurs de gants, oeillets de bottines, pointes de lacets	491	3,503
Journaux et revues	308	5,098
Déchets de laine		5,448
Appareils scientifiques	1,558	9,777
Sérum pour injections sous- cutanées	436	3,250
Bagages d'immigrants	265	16,131

Exportations canadiennes en France.

Amiante		94,619
Homard en boîte		828,678
Saumon en boîte		55,328
Blé		111,991
Pois		56,093
Faucheuses	36,671	181,284
Râteaux		72,003
Moissonneuses	65,847	203,789
Charrues		259
Herses		2,527
Autres machines	42,478	190,047
Pièces de rechange	7,998	79,985

NAVIGATION

Enfin, après cinq mois de somnolence, notre port revient à la vie.

Le premier navire océanique est arrivé à Montréal le 30 avril, c'est-à-dire avec un retard de deux semaines sur l'année dernière. Cet honneur appartient au "Royal George" de la ligne "Canadian Northern." Dès le lendemain et les jours suivants, il était suivi par plusieurs autres navires venant des ports européens, notamment le Lakonia, le Cervona, le Corsican, le Cassandra, le Montrose, le Lake Michigan, etc. Voici donc

de l'animation dans notre port pour les sept mois à venir.

Par les canaux arrivent aussi de nombreuses barges apportant du bois, du blé et autres marchandises destinées à l'exportation.

La physionomie du port est complètement transformée; une armée de travailleurs: débardeurs, charretiers, etc., s'empresse d'offrir ses services; tous ces gens sont heureux de voir terminer la longue période de leur chômage forcé; de longues files de voitures circulent sur les quais, longeant les amas de marchandises qui y sont déposées. C'est une résurrection.

Les travaux de creusage, sur l'emplacement de la future cale-sèche, interrompus par l'hiver, sont repris avec activité; déjà de puissantes dragues arrivent sur les lieux.

Toutes les bouées sont maintenant remises en place par les soins du ministère de la marine; les fonctionnaires de ce département n'ont rien négligé pour hâter la navigabilité du fleuve Saint-Laurent. Les deux navires brise-glaces du gouvernement ont travaillé avec acharnement à libérer notre grande route fluviale des glaces qui l'obstruaient; sans eux, ces hôtes importuns seraient, sans nul doute, demeurés huit ou dix jours de plus.

Bref, la satisfaction est générale, d'autant plus que nous n'avons subi cette année aucune inondation, contrairement aux années précédentes, surtout lorsque la débâcle est précipitée.

Les directeurs des différentes compagnies de navigation qui ont Montréal comme port d'attache pronostiquent une saison fructueuse, tant au point de vue des marchandises que des passagers. Il est certain que les grandes fêtes du couronnement de Georges V détermineront un grand nombre de canadiens à se rendre en Europe; quant au trafic des marchandises, la prospérité générale du pays, en tenant compte seulement de la force acquise, garantit un mouvement considérable d'échanges entre le Canada et l'Europe. Il faudrait que les récoltes soient bien mauvaises pour infirmer ces pronostics... ou bien que le traité de réciprocité canado-américain soit ratifié sans délai et que ses effets se fissent immédiatement sentir. Mais nous n'en sommes pas encore là et certain proverbe nous assure qu'il y a loin de la coupe aux lèvres; il pourrait bien avoir raison encore une fois.

LE PONT DE QUEBEC

La construction de la superstructure du pont de Québec vient d'être adjugée à la St. Lawrence Bridge Company, l'un des soumissionnaires, pour la somme de \$8,650,000.

La reconstruction du pont de Québec coûtera donc au gouvernement fédéral à peu près \$12,000,000, y com-

pris le contrat déjà donné pour les travaux de maçonnerie.

Le pont de Québec sera le plus grand "cantilever" du monde, la travée suspendue ou centrale sera également la plus longue travée à simple treillis que l'on ait jamais dessinée. Sa longueur excède de 90 pieds la travée centrale du célèbre pont de la Forth, en Ecosse.

Pendant l'élaboration de ce colossal projet de pont, le ministre des chemins de fer et canaux a eu en consultation une commission composée d'ingénieurs réputés les plus grands experts du monde en cette matière, et dont le travail s'est étendu sur une période de plus de deux années et demie. Ce pont servira au passage du chemin de fer Transcontinental et de tout autre chemin de fer qui pourrait en avoir besoin. On espère qu'il sera ouvert au trafic en 1915.

La St. Lawrence Bridge Co., qui a eu l'honneur de triompher de ses rivales, les compagnies allemandes, anglaises et américaines, est une compagnie purement canadienne comprenant la Dominion Bridge Co. de Montréal, et la Canadian Bridge Co. de Walkerville.

Le pont de Québec une fois terminé pourra être regardé comme une des entreprises les plus grandioses qui aient vu le jour sur le sol canadien.

Le projet adopté a, pour le cantilever et la travée d'ancrage, un système de treillis en forme de "K." La travée suspendue est du type "Pratt" modifié. La longueur de la travée centrale sera de 1,800 pieds et la longueur totale de la structure est de 3,228 pieds, soit environ un kilomètre. La travée suspendue est de 640 pieds de long. Sa hauteur est de 110 pieds au centre et 70 pieds à chaque extrémité.

Les "cantilever" ont une longueur de 580 pieds avec une hauteur de 70 pieds à l'extrémité supportant la travée suspendue et 310 pieds au dessus des piles.

Les travées d'ancrage ont chacune une longueur de 510 pieds. La largeur du pont entre les fermes sera de 88 pieds et le tablier se trouvera à une hauteur de 150 pieds au-dessus des plus hautes eaux.

La profondeur de l'eau au centre de la rivière est de 200 pieds.

Toutes les pièces comprises dans les travées d'ancrage et au-dessus des piles principales, ainsi que celles du tablier seront construites en acier ordinaire. Les "cantilever" et la travée suspendue seront en acier au nickel.

Les piles seront construites en béton pour la partie submergée et en maçonnerie parée en granit avec joints en béton pour la partie au-dessus de l'eau.

Les culées seront également en maçonnerie parée en granit. Le caisson de la pile centrale sur le côté sud sera de 180 pieds par 55 pieds. Le côté nord aura deux piles; chaque caisson ayant 65 pieds de long par 60 pieds de large.

Le pont sera construit pour une ligne de chemin de fer à double voie et aura, sur chaque côté, un trottoir de quatre pieds de large pour les piétons.

Il entrera plus de 100,000 verges cubiques de maçonnerie dans les piles et les culées.

Le poids de l'acier dans la superstructure est estimé à 100,000,000 de livres. Le transport de cette immense quantité de métal nécessitera l'emploi de seize cent soixante sept wagons d'une capacité de 60,000 livres ou soixante-sept trains de vingt cinq wagons chacun.

Tout fait espérer que cette construction sera menée à bonne fin et que nous n'aurons plus à déplorer une catastrophe semblable à celle qui se produisit en 1907.

LE COMMERCE DES VINS ET LIQUEURS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Avec le premier mai s'inaugure un régime nouveau pour la vente au détail des vins et spiritueux dans la province de Québec, c'est-à-dire que de nouvelles vexations sont imposées aux débitants, tenanciers de bars ou épiciers, dont le contre-coup se fera nécessairement sentir sur l'exportation française de nos vins, eaux-de-vie et liqueurs.

Sous prétexte de combattre l'alcoolisme, nos législateurs cédant aux objurgations d'une poignée d'individus fort bruyants qui prétendent réformer les mœurs de leurs concitoyens, ont édicté des dispositions restrictives qui prennent effet aujourd'hui même.

Dorénavant, la vente des vins et liqueurs, dans les bars et dans les épicerie de la Province de Québec, ne pourra commencer avant sept heures du matin; les bars devront fermer leurs portes à sept heures du soir le samedi et à onze heures du soir les autres jours dans les villes et à dix heures du soir dans les campagnes; quant aux épicerie, elles pourront demeurer ouvertes après les heures ci-dessus, mais il leur est interdit de vendre des boissons après la fermeture des bars.

Que l'on n'oublie pas que les mêmes établissements sont complètement fermés pendant cinquante-cinq jours par an (cinquante-deux dimanches et trois jours de fête).

Lorsque nous aurons ajouté que ces débitants sont constamment exposés à voir fermer leur établissement par les autorités qui leur enlèvent leur patente ou refusent de la renouveler pour l'année suivante, soit qu'ils aient réellement enfreint la loi, soit sur la dénonciation d'un mouchard stipendié, on comprendra facilement l'instabilité et le malaise qui règnent dans ce commerce.

Était-il bien nécessaire d'y jeter une telle perturbation? Nous ne le croyons pas et, avec nous, beaucoup de gens sensés que n'aveugle pas le fanatisme de l'intempérance estiment que l'on n'arrivera pas à enrayer

UN VILLAGE FRANÇAIS AU CANADA

l'alcoolisme par ce moyen, ni même à faire faire un seul pas à la cause de la tempérance, tandis qu'au contraire on cause un préjudice certain à toute une catégorie de citoyens dont les intérêts sont impitoyablement sacrifiés, quoiqu'ils soient dignes au même titre que tous les autres commerçants, de la sollicitude des pouvoirs publics.

La nouvelle loi est d'ailleurs d'une application difficile en ce qui concerne les épiceries. Voici dans un même magasin des liqueurs, des denrées alimentaires et autres marchandises; à certaines heures, l'épicier peut vendre les unes, tandis qu'il lui est formellement interdit de vendre les autres. Situation bizarre, anormale et illogique. Pour assurer l'observation de la loi, il faudrait placer un inspecteur dans chaque magasin et encore sa surveillance serait-elle à peu près illusoire puisque les épiciers prétendent — à tort ou à raison — avoir le droit de livrer à leur clientèle, pendant les heures prohibées, des liqueurs qui leur auraient été commandées, par téléphone ou autrement, pendant les heures licites. Comment faire la preuve de l'infraction? Comment préciser l'heure exacte de la commande?

Mais il y a mieux que cela. L'Association des débiteurs de liqueurs, tout en affirmant son intention d'obéir à cette loi, au moins temporairement, en a soumis le texte à trois juristes qui, à l'unanimité, déclarent qu'elle est "ultra vires", c'est-à-dire que le Parlement Provincial n'avait pas le droit de légiférer sur cette matière. Et cette Association annonce qu'elle se propose de contester devant les tribunaux "la légalité de cette loi" et d'épuiser tous les degrés de juridiction, jusqu'à ce qu'elle obtienne gain de cause.

(En France, les tribunaux ont pour mission de faire observer les lois et de les interpréter, si c'est nécessaire, mais ils n'ont pas qualité pour les apprécier, tandis que sous le régime anglais, la magistrature est appelée à "juger les lois" et à les annuler, si elle décide qu'elles sont préjudiciables à des droits acquis ou que la législature dont elles émanent a outrepassé les droits que lui confère la Constitution, etc.)

En résumé, cette fameuse loi va soulever des conflits sans nombre. A peine mise en vigueur, elle est discréditée; la masse des citoyens se demande comment ses représentants au Parlement ont pu voter de semblables mesures, qui sont une entrave à la liberté du commerce et une injure à la population honnête et laborieuse de cette province; la presse canadienne elle-même, pourtant si disciplinée, murmure.

Ces protestations de l'opinion publique et cet appel aux tribunaux auront inévitablement pour effet de démontrer à nos législateurs combien leur oeuvre est impopulaire et les détermineront, espérons-le, à l'abroger, à moins qu'ils ne préfèrent la laisser tomber en désuétude ou la voir annuler par les tribunaux.

S. D.

L'un des membres de notre chambre, fixé au Canada depuis quelque temps, nous envoie les notes suivantes sur le village qu'il habite. Nous les publions avec empressement, dans l'espoir qu'elles pourront être utiles à quelques-uns de nos compatriotes qui, désireux de se livrer au Canada à la grande culture ou à l'élevage, ne savent vers quelle région ils doivent s'acheminer.

La région de Wauchope, Saskatchewan est une plaine légèrement vallonnée et recouverte actuellement de cultures sur les deux-tiers de sa superficie; l'autre tiers est encore de la prairie vierge appartenant à des compagnies qui n'ont pas jugé à propos de mettre ces terrains en vente, comptant sur la plus-value certaine qui se produira encore sur toutes les terres; cette plus-value est constante depuis la fondation de la colonie; elle s'affirme, lentement peut-être, mais sans arrêt depuis 1902, époque à laquelle cette région fut livrée à la prise des homesteads.

A cette époque, Wauchope était la seule station desservant cette partie de l'ancienne Assiniboine; depuis ce temps de nouvelles lignes se sont construites, reliant Wauchope à Winnipeg à l'Est par Souris et Regina, directement à l'ouest. La paroisse de Wauchope fut fondée par l'abbé Gairé qui en est le curé et le nouveau settlement reçut des américains, des canadiens mais principalement des Français qui s'emparèrent des terres gratuites; nos compatriotes détiennent les principaux commerces.

Depuis la création de la colonie de nombreuses transactions se sont déjà faites; comme un peu partout, les anciens homesteaders ont vendu ou loué leurs terres; d'autres ont acheté un quart ou une demi section pour étendre leurs cultures; un certain nombre d'américains ont quitté Wauchope; les français, d'esprit plus sédentaire, sont restés et se sont arrondis. Aujourd'hui les deux tiers des terres sont en culture; l'agglomération de Wauchope a presque doublé depuis cinq ans; elle est actuellement de 150, il n'y a pas de docteur mais deux soeurs infirmières de l'hôpital de Lyon donnent gratuitement leurs soins aux malades; il y a place pour un bon charcutier, également pour une couturière-modiste.

Il n'y a plus d'homesteads à prendre dans toute la région.

Les terres de Wauchope sont incontestablement parmi les plus fertiles de la Saskatchewan. Le sol de fond, de nature argilo-calcaire, est recouvert de 10 à 20 pouces d'humus noir extrêmement fertile, produisant souvent de 20 à 25 minots de blé à l'acre, et de 40 à 80 minots d'avoine, suivant les conditions climatiques de l'année.

Le seul inconvénient qui existe sur la plupart de ces terres, cependant pas sur toutes, c'est la présence d'une certaine quantité de cailloux roulés qui gênent les opérations culturales et obligent le fermier prudent et avisé à procéder à leur enlèvement, ce qui est du reste facile et peu coûteux. Les terres qui ont été ainsi expurgées de leurs pierres sont bien réellement propres à toutes sortes de cultures et donnent à leurs heureux propriétaires des rendements équivalents aux meilleures contrées du Manitoba.

Sur la plupart des terres de Wauchope il existe un certain nombre de dépressions de terrains en formes de cuvettes qui se remplissent d'eau au printemps à la fonte des neiges; sur les bords de ces petites nappes d'eau, refuge préféré de nombreuses bandes d'animaux aquatiques, pousse une herbe épaisse et vigoureuse qui fauchée en juillet ou août donne au fermier une quantité généralement suffisante de foin pour la nourriture de ses bêtes, chevaux et vaches, pendant l'hiver. A la belle saison, des pâturages excellents permettent au bétail de séjourner dehors; le fermier trouve donc en général sur ses terres assez de foin pour les besoins de sa ferme; quelques colons cependant ont été obligés d'établir des prairies artificielles en ensemençant certaines parties de leurs terres avec des graminées ou légumineuses; ils ont ainsi obtenu d'excellents résultats.

La pomme de terre pousse admirablement bien sur les terres de Wauchope et la qualité du tubercule est tout à fait supérieure; malheureusement leur culture n'est pas pratiquée en grand, mais le temps viendra où le fermier soucieux de ses intérêts s'y adonnera lorsque l'installation des fermes assurera leur conservation en hiver.

Si la région de Wauchope est une excellente terre à céréales, elle convient aussi au fourrage mixte; en effet le fourrage est très abondant et le bétail se plaît dans la prairie; il s'y élève très bien; les sous-produits de la ferme, oeufs, beurre, lait, volailles, ont un débouché assuré, presque illimité; cette année, pour la première fois, des acheteurs de Montréal sont venus faire à Wauchope cinq chars de bêtes de tous âges à destination de l'Est.

Le colon arrivant de France ne se trouvera donc pas dépaysé; il trouvera ici le meilleur accueil. S'il veut s'engager pour travailler sur une ferme il trouvera facilement du travail au début de la saison en avril; plus tard, au moment des foins, les journaliers sont assurés d'un travail bien payé; il y a toujours des charrois à faire.

Les fermes à acquérir sont nombreuses; le coût d'une ferme comportant bâtiments, étables et grainerie avec terrain prêt à être ensemenché varie entre 15 et 25 dollars de l'acre, suivant la situation plus ou moins loin de la station et le nombre d'acres en culture. Les facilités de paiement sont très grandes et le crédit n'est jamais refusé au colon qui s'installe.

A environ 15 milles de Wauchope à l'ouest se trouve la montagne de l'Original; de nombreuses colonies françaises en pleine prospérité se sont groupées autour de cette magnifique forêt qui renferme une réserve indienne; tout près se trouve le Fish Lake endroit très fréquenté en été par les amateurs de la belle nature. Un grand nombre de nos compatriotes sont possesseurs de grandes étendues de terres et font l'élevage du cheval et du bétail.

En résumé, la région de Wauchope peut être classée parmi les meilleures de l'ouest canadien tant par son climat qui n'est pas trop rude en hiver que par la production de son riche sol. Il est à désirer que nos compatriotes viennent s'y fixer dans l'avenir et assurer ainsi la prédominance de l'élément français.

JULES BETHMONT.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 1er mai 1911.

Dans ma dernière correspondance, j'émettais l'espoir que la réunion de la session extraordinaire du Congrès américain éclaircirait la situation dans notre propre capitale; mais il semble au contraire que les affaires sont plus noires que jamais et bien osé serait l'homme qui s'aventurerait à faire des prédictions.

Néanmoins, l'état profondément emmêlé de la situation a provoqué des déclarations qui sont à retenir et qui peuvent servir à jeter un semblant de lueur dans ce chaos.

D'abord, dans l'ordre chronologique, l'opposition conduite par M. R. L. Borden a déclaré après une séance plénière qu'elle est irrévocablement décidée à combattre la convention de réciprocité et à épuiser tous les moyens possibles pour en empêcher la ratification.

Aussitôt le gouvernement a répondu au défi en annonçant qu'il avait cloué à son grand mât l'étendard de la réciprocité et que le vaisseau libéral sombrerait avant d'amener ce pavillon.

L'opposition peut-elle obliger Sir W. Laurier à amener son pavillon? Toute la question est là.

Dans l'ordre ordinaire et normal des choses, l'opposition se trouve dans une impuissante minorité. Quelques votes pris, sur des questions accessoires, ont démontré que la majorité de la chambre est favorable à la réciprocité et que trois défections seulement se sont produites dans les rangs du parti libéral sur cette politique.

Par conséquent M. Borden ne peut compter que sur les méthodes latérales pour empêcher l'adoption du projet avec la chambre actuelle et dans les circonstances présentes.

Il peut employer la douceur et il l'a essayé vendredi en faisant à Sir W. Laurier trois propositions délicatement insidieuses, cherchant à exploiter le désir qu'éprouve naturellement le premier ministre du Canada

d'assister au couronnement et à la Conférence Impériale; ébauchant la promesse d'un vote facile des gros subsides, pour induire le premier ministre à laisser de côté momentanément le vote de la réciprocité, quitte à le reprendre ensuite; le suppliant presque de se joindre à la grande démonstration impériale de juin prochain.

Si insinuant qu'ait pu s'efforcer d'être M. Borden, il n'a pas réussi à convaincre le premier ministre qui a poliment, mais crânement affirmé qu'il était au pouvoir par le voeu de la majorité des électeurs et des représentants du peuple et que s'il allait au couronnement, il irait à ses propres conditions et non à celles de l'opposition. Il est bien vrai que les gens un peu clairvoyants n'étaient pas en peine de saisir que la proposition d'ajournement de la discussion de réciprocité équivalait à une exécution sans phrases du projet. En effet le Sénat américain, à la première nouvelle d'un tel ajournement au Canada, se fût empressé de laisser de côté lui aussi la discussion, avec cette seule différence: que dans le cours de l'ajournement, le président Taft, signataire de la Convention aurait dû descendre du pouvoir et qu'avec lui descendrait dans la tombe du silence l'oeuvre dont il fut le promoteur.

La proposition de M. Borden consistait à offrir au gouvernement Laurier d'exécuter gracieusement l'acte japonais de l'"harikari", et de s'ouvrir sereinement le ventre en immolant la mesure qui lui tient le plus au coeur.

Il n'est pas étonnant qu'elle ait échoué et le gouvernement Laurier a fermement riposté en énonçant le programme qu'il s'est tracé d'ici à la fin de la session tout en le réduisant à sa plus simple expression et en faisant comprendre à M. Borden: "Voilà ce que nous avons à faire avant de nous séparer; voilà les mesures dont le souci des intérêts du peuple canadien exige l'adoption immédiate. Voulez-vous réellement que nous allions en Angleterre représenter le pays? Croyez-vous sincèrement que c'est utile? Alors, aidez-nous à passer ces mesures, facilitez-nous l'ouvrage et nous sommes prêts à aller prendre la place que le Canada doit occuper dans la grande apothéose de l'Empire. Si vous ne voulez pas, eh bien, le pays verra qui commande ici, la majorité ou la minorité; la Chambre ou la Ligue?"

Voilà donc où nous en sommes! C'est maintenant une question de force brutale. L'opposition ne compte plus que comme paravent sur le raisonnement et les arguments, elle se confie pour l'avenir aux mesures désespérées l'obstruction de la discussion et l'obstruction des affaires. Un de ses orateurs les plus actifs, l'a même théâtralement déclaré l'autre jour dans un banquet de la presse: l'opposition conservatrice, pour empêcher la convention de réciprocité d'être acceptée par le parlement canadien est décidée à faire usage de toutes les armes négatives dont elle dispose, au besoin à arrêter tous les rouages qui fonctionnent à Ottawa

en entravant, par une discussion même factieuse, le vote du moindre sou pour l'administration des affaires publiques.

Nous ne jugeons pas, nous exposons simplement des faits; à chacun de peser la loyauté des moyens employés; les électeurs sont en somme ceux qui décideront en dernier ressort. Mais il nous est bien permis de constater que ces mesures brutales et dont les victimes seront en somme les pauvres contribuables réussissent rarement. Le pays ne goûte jamais ces mesures extrêmes et c'est courir un gros risque pour un parti que de s'aliéner l'immense masse d'individus dont l'existence dépend du vote du budget. Sur une question de sentiment, de personne même, l'électeur consentira quelquefois à boucler sa ceinture dans l'espoir de voir son préjugé ou son caprice triompher; la réciprocité n'est pas une chose assez claire, les avantages et les inconvénients n'en sont pas assez frappants pour qu'on encoure la famine afin de faire triompher ses convictions économiques; l'anti-réciprocité ne recrute pas ses adhérents suffisamment dans les masses populaires, pour provoquer de ces sacrifices. Ou nous nous trompons fort, ou affamer les travailleurs, les fonctionnaires, l'immense multitude qui vit de l'Etat, et essayer de donner anisi à tous ces gens-là le goût exclusif du commerce Impérial est une manoeuvre qui devra amener bien des mécomptes.

Il nous semble que l'orateur qui a fait cette menace s'est plutôt, suivant l'expression chère à notre pays de France "laissé emporter par la chaleur communicative des banquets" et d'ailleurs l'opposition commence à traiter la chose en racontar de journaux.

Un seul événement pourrait tout faire rentrer dans l'ordre: ce serait le rejet par le sénat américain de la convention. Mais il n'y faut pas beaucoup compter. La loi de ratification a passé haut la main au Congrès par trois contre un et les feuilles républicaines, même les plus anti-réciprocistes, sont lamentablement fades dans leurs pronostics de succès.

Le président Taft a lancé au banquet dont je parlais, il y a un instant un mot très tranchant en parlant de la réciprocité, un mot à double entente: "**C'est aujourd'hui ou jamais.**" Signifiant ainsi aux Américains que s'ils voulaient commercer avec le Canada et aux Canadiens, que s'ils voulaient commercer avec les Américains, c'était le moment de se décider ou jamais.

Chacun y pourra puiser le recomfort qu'il voudra.

Mais, cette évocation d'une scission possible a certainement jeté un froid et causé bien des réflexions; il est assez triste de songer que c'est là où nous ont amené trois mois de discussion.

C'est pourquoi une solution immédiate vaudrait mieux sûrement que tous les attermoiments dont on nous menace.

Il faut encore que le Canada soit un pays bien favorisé du ciel pour qu'en dépit de tous ces tiraillements, de l'âpreté des luttes politiques, du désolant dénigrement auquel se livrent inconsciemment les représentants du peuple, il continue à marcher d'un pas aussi assuré vers ses destinées. Jamais aucune contrée ne fut aussi légèrement calomniée par ses défenseurs; les luttes se font toutes à ses dépens; pour remporter un avantage politique on n'hésite pas à présenter telle région du Canada sous le jour le plus noir, à lui attribuer les plus désolantes faiblesses, à avouer une impuissance imaginaire, et malgré cela les affaires marchent sans interruption.

Le dernier discours du budget en est un exemple. L'hon. M. Fielding a fait, au commencement du mois, son exposition budgétaire et, tout le monde lui sait gré, en face de l'insipide débordement de discussions prétendues économiques dans lesquelles la Chambre barbotte, d'avoir ménagé ses auditeurs et prononcé un très-court discours. Les chiffres, d'ailleurs, parlaient d'eux-mêmes, mais un financier moins discret, n'eut pas manqué de savourer longuement son succès. Le trait principal du budget a été la décision prise par le gouvernement de cesser les primes sur l'acier. Cette suppression avait déjà été annoncée l'année dernière pour prendre effet cette année; mais un mouvement puissant s'était opéré pour faire revenir le gouvernement sur son idée arrêtée; un changement possible avait été même très exploité par les spéculateurs sur les actions sidérurgiques. Mais il ne paraît plus pour eux y avoir d'espoir!

M. Fielding a annoncé un surplus de plus de trente millions sur les affaires courantes et une augmentation de la dette publique de quatre millions seulement. Les dépenses au compte du capital s'étaient élevées à trente-cinq millions, dont vingt-quatre millions consacrés à la construction du chemin de fer Transcontinental National.

L'hon. M. Foster, ancien ministre des finances, conservateur, avait la tâche de discuter le budget et a brodé des festons sur l'éternelle thèse de l'augmentation des dépenses. En plus de ces fanfreluches électorales, il a exprimé deux idées solides et discutables. Il a conseillé la création d'un corps permanent appelé Bureau des dépenses publiques, chargé de s'enquérir de la dépense des fonds de l'État ou de l'exécution des travaux et d'un Bureau permanent du tarif, dont la mission serait d'étudier et de résoudre les questions de tarifs entre le Canada et les pays étrangers. C'est l'extension du régime de gouvernement par commission qui hante beaucoup d'économistes de ce continent.

* * *

Le gouvernement a présenté dans le cours du mois sa loi des droits d'auteur dont je vous ai parlé et qui ne rencontre pas d'opposition; la Chambre a passé la loi constituant la Banque Internationale du Canada,

la grande entreprise franco-canadienne de M. Forget; le ministre des finances a presque annoncé que la loi des Banques ne serait pas révisée durant cette session. Maintenant, nous attendons et nous marquons le pas.

O'Rideau.

AVIS IMPORTANT

M. Jules Roy, armateur, 24 Quai Gaston Boulet, à Rouen, nous informe qu'il enverra à Montréal, dans le courant de l'été prochain, deux ou trois navires qui partiront de Rouen avec des fonds de chargement en sable, ce qui lui permettra d'offrir des tarifs de fret très-réduits pour d'autres marchandises.

Ceux de nos lecteurs que cette offre peut intéresser sont priés de communiquer avec M. Roy qui leur donnera tous renseignements utiles sur la capacité de ses navires, les dates approximatives de départ et d'arrivée, etc., etc.

LE SERVICE DES TABACS AU CANADA

Depuis cinq ou six ans, le gouvernement canadien a créé un service des tabacs, qui dépend du ministère de l'Agriculture.

La culture du tabac est absolument libre, et le gouvernement n'exerce ni monopole ni surveillance officielle; ce n'est donc que dans l'intérêt des agriculteurs, c'est-à-dire pour leur enseigner les méthodes de culture les plus rationnelles et les mieux appropriées au climat canadien, de même que les procédés de dessiccation et de préparation du tabac, que le gouvernement canadien a appelé auprès de lui un français, M. F. Charlan, pour organiser ce service et en prendre la direction.

Déjà, dans nos bulletins de Mai et de Juillet 1910, nous avons publié une intéressante étude sur la culture du tabac au Canada, due à la plume de M. F. Charlan. Cette étude a reçu un très-bienveillant accueil en France où l'on se préoccupe, croyons-nous, dans les milieux officiels, de substituer le tabac canadien aux tabacs du Wisconsin, du Maryland et du Connecticut dont le gouvernement français importe annuellement de très grandes quantités pour alimenter ses manufactures, ou tout au moins d'essais à faire dans ce but.

Voici un nouvel article de notre distingué compatriote, qui suscitera, sans doute le même intérêt.

Installé vers la fin de l'année 1905, le Service des tabacs comprit d'abord un seul agent auquel l'hon. Sydney A. Fisher, le ministre de l'Agriculture à Ottawa, confia le soin d'étudier les conditions dans lesquelles la culture du tabac au Canada se trouvait à cette époque.

Ce travail fut confié à l'auteur de la présente note, qui, depuis, devint le chef du Service des tabacs au Canada.

Après une tournée d'inspection dans les centres principaux de la culture du tabac au Canada, quelques comtés de Québec et le comté d'Essex, dans Ontario, on entreprit, en commençant par la province de Québec, le travail d'amélioration dont les effets sont déjà sensibles.

Il est certain qu'au moment où le service des tabacs fut établi, s'il était une partie du Canada où il fut nécessaire d'améliorer les procédés de culture et de dessication, c'était surtout la Province de Québec.

On ne peut dire à l'heure actuelle que la perfection ait été atteinte, et certes il reste encore des progrès à faire, mais, dans tous les cas, la culture du tabac dans les principaux centres producteurs de cette province est désormais organisée et se fait dans un but déterminé: la production de types donnés, désignés communément sous le nom de tabacs à pipe et de tabacs à cigares.

Bien avant, les planteurs du comté d'Essex, mieux conseillés ou plus dociles, avaient trouvé leur voie, et avaient fait de la culture du tabac une culture vraiment industrielle en se consacrant d'une manière presque exclusive à la culture du Burley. Ce tabac, hautement apprécié par les fabricants de "plugs", et, de plus, capable d'entrer dans la fabrication de certains tabacs à fumer, exige des conditions climatiques que l'on ne rencontre pas, en général, dans la province de Québec.

A l'heure actuelle, on peut dire que les centres producteurs au Canada, sont nettement différenciés.

1. ONTARIO SUD, et surtout le comté d'Essex. Culture des tabacs pour palettes, à grand rendement en poids, type Burley, exigeant un été assez long pour mûrir convenablement, ainsi qu'un automne favorable pour sécher sans avaries. D'autre part, surtout dans Essex, la composition physique et chimique des terres consacrées à la culture du tabac, en raison de la proportion de chaux relativement importante qu'elles contiennent favorise la production d'un tabac à tissu poreux, recherché pour la fabrication des palettes ou des tabacs à chiquer, à cause de sa facilité à absorber les jus qui entrent pour une si grande proportion dans la fabrication de ces produits.

2. QUÉBEC. La production de tabac de cette province est surtout constituée par les récoltes obtenues dans quelques comtés situés au nord du Saint-Laurent: Montcalm, Joliette, l'Assomption, Deux-Montagnes, etc., puis dans le groupe nouveau et de plus en plus important de Rouville, situé sur l'autre rive, au sud de Montréal. En raison de la saison relativement courte, les planteurs de Québec ont dû s'attacher à la culture des variétés précoces. Parmi ces dernières, les Canelle, Petit Rouge, Petit Havana, etc., constituant les tabacs

canadiens, sont d'une précocité remarquable, mais leur rendement en poids est relativement faible, et si l'on excepte le "Canelle", qui s'écoule encore à des prix élevés, il est assez difficile de faire de leur culture une culture rémunératrice. D'autres variétés, comprenant surtout les seed leafs; Connecticut Seed Leaf, Havana Seed Leaf, et le Comstock Spanish, permettent au contraire d'obtenir des rendements suffisants pour être rémunérateurs. Le Connecticut Seed Leaf disparaîtra tôt ou tard de la province de Québec. En effet, ce tabac est beaucoup trop lent pour que l'on soit certain, en année normale, de le récolter avant les premières gelées d'automne. Depuis quelques années, il a été de plus en plus délaissé pour le Havana Seed Leaf qui, s'il fournit un produit d'un développement un peu moindre, donne aux cultivateurs l'assurance d'une récolte. Ce dernier tabac est à son tour remplacé par le Comstock Spanish une variété récemment introduite au Canada et qui s'y est acclimatée d'une façon remarquable.

3. COLOMBIE ANGLAISE — ou plutôt Vallée d'Okanagan. Dans cette partie du Canada s'est établie depuis quelque temps une culture très intéressante de Cuban. Ce tabac y donne un "filler" d'excellente qualité, quoique un peu fort.

Il semble que le comté d'Essex soit particulièrement indiqué pour la culture du Burley, la province de Québec pour celle des seed leafs et du Comstock, de plus, en raison des conditions toutes spéciales de climat que l'on y rencontre, la vallée d'Okanagan se prête admirablement à la culture d'un filler aromatique.

On peut dire qu'avant l'établissement du Service des Tabacs, le planteur canadien cultivait surtout en vue d'obtenir le plus grand rendement en poids possible. Ce système n'avait pas grand inconvénient dans la province d'Ontario en raison de la nature spéciale du tabac qu'on y produit, mais il était absolument anormal de le pratiquer dans une partie du pays où les conditions climatiques s'y opposaient.

Il ne fallait pas songer dans la province de Québec à obtenir de grands rendements avec les petits tabacs dits canadiens, c'est pourquoi, après avoir essayé vainement les grands tabacs à végétation lente, comme le Burley, les planteurs de cette province s'étaient arrêtés au choix du Connecticut seed leaf qu'ils désignaient communément sous le nom de Grand Connecticut. Plus la feuille était grande, plus la variété était jugée avantageuse. Trop souvent, malheureusement, vers la fin d'août, ou dans la première partie de septembre, survenaient de fortes gelées qui venaient en quelques minutes anéantir l'espoir d'une récolte rémunératrice. Nous avons dit déjà que c'est une des raisons pour lesquelles cette variété est de plus en plus abandonnée dans Québec.

Dès notre première tournée d'inspection dans Québec, nous constatâmes deux erreurs. D'abord, les ta-

bacs du type seed leaf étaient généralement récoltés trop mûrs. De plus, ils étaient plantés à des distances trop grandes. Il était donc possible d'éviter dans certains cas les gelées d'automne en récoltant quelques jours plus tôt, ensuite d'obtenir des rendements en poids plus élevés au moyen d'une plantation plus serrée, tout en obtenant une feuille d'une texture plus délicate, bien que suffisamment développée.

Les premiers essais, effectués en 1906, avec le Comstock Spanish, sur la Ferme Expérimentale Centrale d'Ottawa, par la méthode de la plantation serrée, nous permirent d'obtenir un rendement de 1800 livres par acre. Malgré un printemps un peu froid, l'année 1906 peut être considérée comme ayant été une année favorable.

Il était donc possible d'obtenir, avec des variétés précoces, les plus grands rendements tant désirés par les cultivateurs de Québec. C'est là un des premiers avantages de la plantation serrée. Il y en a un second, c'est que des variétés qui jusque là, à cause du trop grand espace laissé entre les plantes, donnaient des tabacs épais et forts, fournirent des feuilles fines et des produits plus légers. On était désormais en mesure de produire, dans la province de Québec, des tabacs d'une réelle qualité, correspondant au type "binder." On sait que le Canada importe annuellement du Wisconsin et du Connecticut des millions de livres de tabac pour cet usage. Il était donc possible aux tabacs canadiens d'entreprendre la conquête de notre marché intérieur à la condition que leur qualité soit suffisante pour qu'ils puissent remplacer les tabacs similaires américains.

Les planteurs de Québec, tout au moins ceux des centres de culture les plus importants, n'ont pas été longs à comprendre l'avantage qu'il y avait à se consacrer à la culture de ce type. Deux centres surtout en ont fait une spécialité, celui de Montcalm et celui de Rouville. A l'heure actuelle, des entrepôts destinés à la manipulation et à la préparation de ces tabacs sont déjà établis dans la province de Québec et d'autres plus nombreux vont être construits. C'est la preuve que les tabacs de cette province sont désormais devenus un produit vraiment industriel et, de l'avis de certains manufacturiers, ce produit est de première qualité.

Ceci acquis, il reste au Service des tabacs à essayer de centraliser par régions les différents types nécessaires à l'industrie canadienne. Cette partie du travail est beaucoup plus délicate et beaucoup plus difficile que la rectification pure et simple d'une erreur de culture comme celle commise à l'époque par les planteurs de Québec.

Il est en effet bien difficile de faire renoncer un cultivateur à la culture d'une variété à laquelle il est habitué et qu'il considère comme avantageuse, car l'inté-

rêt particulier, parfois mal compris, prévaut trop souvent sur l'intérêt général. Des champs d'expérience furent donc établis dans les différents centres afin d'étudier la qualité respective des diverses variétés de tabac selon qu'elles étaient produites dans telle ou telle autre partie du Canada. Il s'agissait surtout de déterminer si le comté d'Essex était en mesure de produire des seed leafs d'une qualité égale à celle de ceux obtenus dans certaines parties de la province de Québec. Le planteur de cette dernière province était tenté de considérer comme un rival son compatriote d'Ontario et craignait toujours de voir les seed leafs de cette province venir en concurrence avec ceux de Québec.

Dès nos premiers essais, il nous fut impossible de nous rendre compte que les seed leafs d'Ontario étaient, d'une manière générale, d'une texture beaucoup plus lâche et beaucoup plus grossière que ceux de Québec. La composition des sols d'Essex se prête admirablement à la culture du Burley, mais la porosité du tissu qui, pour ce tabac, constitue une qualité, est au contraire un défaut quand elle se produit dans les seed leafs. De plus la combustibilité des seed leafs d'Ontario est généralement inférieure à celle des produits de Québec.

La campagne 1909 nous a permis d'établir d'une manière à peu près définitive la qualité respective des tabacs cultivés dans les différentes parties du Canada. Nous avons cultivé concurremment à Harrow, à St-Jacques l'Achigan, et à St-Césaire, du Comstock Spanish, du Hazlewood et du Cuban. Ces tabacs, après dessiccation, ont été confiés à un packer canadien qui les a fait fermenter dans son warehouse, à Farnham.

La dégustation des produits fermentés a donné lieu aux observations suivantes :

Comstock Spanish ; type à "binder."—Les tabacs de St-Césaire viennent en tête avec une feuille fine, développée, élastique. Ceux de St-Jacques sont peut-être un peu moins fins comme texture, mais manquent surtout de développement, quoique cependant leurs dimensions soient suffisantes pour qu'ils puissent être employés comme binders. Les Comstock d'Ontario, un peu moins développés que ceux de St-Césaire, fournissent une feuille épaisse, d'un arôme et d'un goût très forts. La supériorité des seed leafs de Québec est évidente et notre opinion est appuyée par celle des experts qui nous ont aidé à manipuler le produit.

Le Cuban d'Essex constitue une excellente filasse, d'un arôme agréable, moyennement fort. Celui de St-Jacques l'Achigan cependant lui est supérieur, malgré le développement moindre de la feuille, en raison de son arôme très délicat et de son goût léger. Il est même possible que ce dernier Cuban puisse soutenir la comparaison avec les filasses de la Colombie Anglaise qui, en général, sont d'un goût plus fort. Il y a donc là un problème intéressant à résoudre, à savoir si la culture du Cuban, de graines importées, ou de graines

canadiennes de la première et de la deuxième génération, peut être avantageuse dans la province de Québec. Elle ne le sera que s'il est possible de payer au cultivateur un prix raisonnable qui compense le rendement en poids un peu faible de cette variété.

F. CHARLAN.

(à suivre)

CA ET LA

Il existe au Canada trois raffineries de sucre de betterave, l'une à Wallaceburg, d'une capacité quotidienne de 850 tonnes, l'autre à Berlin, d'une capacité de 600 tonnes et la troisième à Raymond, d'une capacité de 400 tonnes.

Elles se plaignent, les unes et les autres, de ne pouvoir déterminer les fermiers à cultiver d'assez grandes quantités de betteraves pour les occuper pendant l'année; les deux dernières ne travaillent qu'environ cent jours par an, mais la première fonctionne sans arrêt, car elle supplée à l'insuffisance de la matière première en raffinant des sucres bruts qu'elle importe d'Allemagne et d'Autriche.

Ces compagnies ne se bornent pas à acheter les récoltes des fermiers, elles leur fournissent les graines de semence et leur enseignent les meilleurs procédés de culture; elles leur fournissent aussi des ouvriers expérimentés, principalement des belges, qui les guident et les aident dans ces travaux, de manière à produire la plus grande proportion de saccharine.

La betterave s'accommode assez bien d'un sol quelque peu sablonneux ou d'une argile friable; sa culture profite à la terre et la dispose bien pour la récolte de l'année suivante.

On estime à \$28.15 les frais de culture d'un acre (40 ares), la moyenne de rendement de l'acre est d'environ sept tonnes et le prix de la tonne \$5.

La récolte de la betterave à sucre au Canada a produit 135,131 tonnes, dont 77,829 tonnes consommées par les trois manufactures dont nous venons de parler et 57,302 tonnes exportées aux États-Unis.

Pendant la même année, le Canada a importé 497,781,481 livres (454 grammes) de sucre et en a produit lui-même environ 25,000,000 de livres. On voit que la culture de la betterave est susceptible de prendre d'importants développements au Canada.

* * *

Ce n'est pas seulement en France que le Parlement doit recourir à l'expédient des douzièmes provisoires; le gouvernement canadien se trouve, lui aussi, dans la nécessité de demander des subsides pour un trimestre, car l'année budgétaire commence le 1er avril et les crédits ne sont pas encore votés.

Il arrive dans tous les pays que les parlementaires

délaisser le budget, lorsque des questions plus passionnantes les sollicitent. C'est la convention de réciprocité avec les États-Unis qui doit être rendue responsable de ce retard.

* * *

On estime que les immenses tourbières du Canada auraient une valeur de la plus haute importance; on connaît déjà l'existence de 37,000 milles carrés de ces tourbières, mais on a tout lieu de supposer qu'il en existe en beaucoup plus grandes quantités.

Actuellement, on ne tire aucun parti industriel de ces richesses, qui pourraient être exploitées et fournir au pays tout le combustible dont il peut avoir besoin. Sans doute, on y viendra, et ce jour-là le Canada pourra s'affranchir du tribut qu'il paie actuellement aux États-Unis pour en obtenir de la houille de l'antracite.

* * *

Le gouvernement canadien possède, disséminées sur toute l'étendue de son territoire, neuf fermes expérimentales, plus trois petites exploitations agricoles. Les résultats des travaux qui s'y accomplissent sont publiés de temps en temps et portés à la connaissance des cultivateurs, par tous les moyens possibles. L'an dernier, il a été distribué gratuitement, environ 200,000 rapports et bulletins.

Depuis l'établissement de ces fermes expérimentales, une amélioration très-sensible s'est manifestée dans la condition de la population agricole. On constate également que l'exportation des produits de la ferme a augmenté considérablement, ce qui prouve que la production s'en est beaucoup accrue.

Ainsi, en 1886, avec une population d'environ cinq millions d'habitants, le Canada exportait pour \$39,718,212 d'animaux et de produits agricoles. En 1910, avec une population d'environ 7,000,000 d'habitants, il a exporté pour \$144,360,262 d'animaux et produits agricoles.

* * *

Depuis six ou huit ans, le gouvernement de la Province de Québec s'est imposé des sacrifices pour importer et acclimater des chevaux percherons, ardennais, belges, etc., destinés à l'amélioration de la race chevaline en ce pays.

Ces efforts commencent à produire leurs fruits, car certains éleveurs de la province vendent, non-seulement dans la Province de Québec et les provinces voisines mais même aux États-Unis les produits des étalons importés; ces ventes leur procurent de très-jolis bénéfices.

Le gouvernement provincial ne possède pas de dépôts d'étalons; il s'est borné à acheter en Europe des sujets propres à la reproduction, qu'il a revendus aux enchères aux agriculteurs de la Province, sans se soucier de réaliser le moindre gain, n'ayant en vue que les

profits que ceux-ci pourraient en retirer.

Cette sage et prévoyante politique a été couronnée de succès.

* * *

Au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars 1910, le Canada a exporté 164,835 douzaines d'oeufs; par contre, il en importé 893,324 douzaines, soit un déficit de 748,489 douzaines. Il résulte des statistiques de consommation que, dans les grandes villes du Canada, le prix moyen des oeufs pendant l'année écoulée, a été, en moyenne, de 35 sous par douzaine.

* * *

Le homard devient de plus en plus rare sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, où il était si abondant les années précédentes et les pêcheurs se plaignent amèrement.

Cette rareté a déterminé une hausse sensible dans les prix. La plus grande partie des homards pêchés dans cette région est exportée aux États-Unis, si bien que les industriels qui se livrent à la préparation et à la mise en boîte de ces crustacés sont obligés de fermer leurs établissements.

* * *

L'extraordinaire fertilité des terres du nord-ouest canadien, si justement vantée, ne serait-elle pas inépuisable? Voici un cri d'alarme qui s'élève contre l'égoïste et maladroite exploitation qui en est faite par la plupart des colons, en vue d'un gain immédiat.

Les agents du ministère de l'agriculture, dans leur rapport sur les procédés de culture usités dans la province de la Saskatchewan déplorent un commencement d'appauvrissement du sol, résultat de la continuité ininterrompue de l'ensemencement en céréales de ces terres. Pour conjurer le péril, ils recommandent instamment de varier la culture et de renoncer à la pratique actuelle de récolter grain sur grain.

* * *

Le gouvernement canadien vient d'établir une nouvelle réglementation des méthodes de préparation et de mise en boîte du homard. Les établissements affectés à cette industrie devront s'y conformer à partir du 1er janvier 1914.

Ces prescriptions nouvelles ont pour objet principal d'assurer la fraîcheur et le bon état de la marchandise, au moment de sa mise en boîte et la plus grande propreté au cours des différentes opérations de manipulation.

Elles exigent que les homards soient conservés vivants jusqu'au moment de leur cuisson, que des provisions de glace existent constamment dans chaque manufacture, que les divers récipients, ainsi que les tables d'opération soient garnis ou recouverts de porcelaine ou d'émail et fréquemment lavés, que les déchets soient soigneusement éloignés des salles de travail et enlevés chaque jour, etc., etc.

Les inspecteurs d'aliments sont chargés de faire de fréquentes inspections dans ces établissements et de signaler toutes les infractions à ces dispositions qu'ils pourraient constater.

o

NOUVELLES ET INFORMATIONS

M. Alexandre Chayet, le nouveau Consul Général de France au Canada est arrivé à Montréal le 11 Avril dernier et a pris aussitôt possession de son poste.

A la lecture du procès-verbal de notre séance du 27 avril, nos lecteurs verront avec quel empressement M. Chayet a bien voulu prendre contact avec notre Chambre et l'assurer de sa bienveillante et active coopération.

Nous l'en remercions bien vivement et lui réitérons ici l'expression de notre gratitude.

* * *

M. M. Heilmann, Consul de France à Philadelphie, qui gère le Consulat Général de France à Montréal pendant plusieurs semaines, entre le départ de notre ancien Consul et l'arrivée du nouveau, a quitté Montréal le quatorze avril pour retourner à son ancien poste.

Son très-court séjour au milieu de nous nous avait cependant permis d'apprécier son intelligente activité et le zèle qu'il apportait à la défense des intérêts français. Il emporte la très-sincère estime de tous ceux qui l'ont approché et nous conserverons de lui le meilleur souvenir.

* * *

Depuis le décès de l'Honorable Hector Fabre, survenu en Septembre 1910, le Commissariat Général du Canada à Paris était demeuré vacant. Le gouvernement vient de désigner un titulaire à cette fonction en la personne de M. le sénateur Philippe Roy, d'Edmonton, dont nous avons, depuis longtemps, pronostiqué la nomination.

Agé de 45 ans, directeur d'un journal publié en langue française dans l'ouest canadien et fondateur d'une grande compagnie de prêts hypothécaires, M. Roy est déjà connu avantageusement dans la capitale française, principalement dans le monde de la finance. Nous sommes assurés que le nouveau Commissaire Canadien sera sympathiquement accueilli en France et saura contribuer à la formation de liens plus étroits entre les deux pays.

* * *

L'Union Nationale Française a donné, au bénéfice de son oeuvre, une soirée au Théâtre National, le 25 avril dernier. Le programme se composait de "Simone" de Briéux et "Jalouse" de Pailleron.

Le spectacle fut très-réussi, un grand nombre de français et d'amis de la France s'étant fait un devoir d'y assister, et les acteurs s'étant surpassés.